

Initiatives ministérielles

s'acquitter de leurs fonctions qui consistent à servir et à protéger la population. La Chambre sait-elle que dans certains endroits, on donne aux policiers des armes qu'ils doivent garder sous clé dans le coffre de leur voiture.

• (1555)

De même, les agents fédéraux des pêches, même s'ils sont armés, ne peuvent procéder à des arrestations. Ils sont tenus d'observer, de consigner par écrit ce qu'ils voient et de faire rapport sur tout crime dont ils sont témoins, mais ils ne sont pas autorisés à prendre des mesures pour empêcher que ce crime ne soit commis.

La population est furieuse chaque fois qu'un policier est tué dans l'exercice de ses fonctions. Il en va de même chaque fois qu'un enfant innocent est assassiné ou victime d'un attentat à la pudeur. C'est aussi vrai lorsque les tribunaux accordent l'asile au Canada à des gens comme Charles Ng.

Ce sont là des messages très clairs dont le gouvernement ne tient pas compte. Il présente plutôt un projet de loi qui met en doute l'utilisation légitime de la force par la police. Manifestement, il est loin de mettre la priorité aux bons endroits.

En terminant, je voudrais préciser que ce projet de loi ne répond absolument pas aux souhaits de la population, il découle plutôt de la décision tout à fait insensée d'un tribunal. Cette décision était tout à fait insensée. En effet, a-t-on déjà entendu parler d'un voleur de beignes ou d'un voleur à l'étalage exécuté de cette façon par la police? C'est tout à fait stupide. Le lieu commun selon lequel les affaires difficiles entraînent l'adoption de mauvaises lois demeure vrai.

En outre, comme mes collègues vont le signaler, on n'a pas consulté suffisamment la base, ceux dont la vie sera directement touchée par ce projet de loi.

Enfin, pourquoi le gouvernement a-t-il choisi dans le cadre de sa réforme du droit criminel d'avoir pour priorité de restreindre les pouvoirs de la police et non de s'attaquer aux criminels?

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, je félicite le député de son discours, qui était clair et qui faisait bien valoir son point de vue.

Je veux revenir sur certains des éléments qu'il a soulevés. En particulier, le député est préoccupé par l'idée que la police pourrait ne pas être protégée suffisamment avec la mesure proposée. Il a aussi mentionné que la consultation pourrait ne pas avoir été suffisante, ou même qu'il n'y en aurait pas eu. J'ai deux questions à poser. D'abord, sait-il qu'on a mené de vastes consultations auprès des provinces et de différents groupes policiers, depuis un an, au sujet de cette mesure?

Par ailleurs, le député a passablement critiqué la mesure, en mentionnant par exemple que les policiers ont besoin de plus de latitude, mais n'a fait aucune suggestion concrète quant aux changements qu'il faudrait apporter au projet de loi. Le député peut-il nous dire quels sont les changements qu'il souhaiterait voir apporter à la mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui?

M. Hanger: Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Je crois qu'il importe de préciser qu'il y a eu des précédents, évidemment étayés par la *common law*, qui peuvent servir de base pour l'interprétation des situations que vivent les agents de police. Je crois qu'on dénombre plusieurs cas au Canada où des policiers ont tué des suspects et ont été dégages de toute responsabilité par les tribunaux.

La préoccupation que j'ai exprimée a trait à un changement que je ne juge vraiment pas utile: dorénavant, chaque fois qu'un policier devra utiliser une force susceptible de causer la mort, sa conduite sera évaluée uniquement en fonction de la Charte des droits. Quels autres éléments seront alors pris en compte? Son procès aura-t-il des répercussions politiques, parce que les collectivités croiront que le policier en question a fait une faute de jugement ou que, dans l'ensemble, les policiers n'ont pas une attitude convenable et que certains individus ont l'impression qu'ils sont pris pour cible? Va-t-on faire valoir des arguments de ce genre lors des procès des agents de police, c'est ce que je me demande.

J'aimerais que le ministre réponde lui-même précisément à ces interrogations, mais il ne l'a pas encore fait.

• (1600)

Je sais que l'Association canadienne des policiers a étudié cette question et qu'elle a présenté un mémoire à cet égard. En fait, elle en a même présenté deux depuis deux ans. Je sais que ce projet de loi a été conçu en bonne partie par les conservateurs. Encore une fois, soyons réalistes. L'Association canadienne des policiers et ses représentants sont eux-mêmes assez politisés. Bon nombre de leurs arguments le sont.

Selon moi, si l'on fait vraiment une évaluation concrète de cette mesure, on constatera qu'un grand nombre de forces policières n'en ont jamais discuté et n'en ont même pas entendu parler. Pour eux, c'est nouveau au point qu'ils apprendront l'existence de ce projet de loi en le lisant dans les journaux. À proprement parler, il n'y a pas eu d'évaluation honnête ni de franche discussion sur les conséquences de ce projet de loi pour le travail des policiers.

Mme Judy Bethel (Edmonton—Est): Monsieur le Président, je crois savoir que les services de police en général, et certes celui de la ville d'Edmonton, sont en faveur de cet amendement parce qu'il clarifie les choses et, par conséquent, facilite la tâche des policiers.

Mon collègue a peut-être quelque chose à dire à ce sujet. J'aimerais savoir quel est le point de vue de la police de Calgary au sujet du projet de loi?

M. Hanger: Monsieur le Président, je remercie la députée de sa question.

Les chefs de tous les services de police ont sans aucun doute été consultés et ils ont reçu au moins un mémoire. Je n'ai pas pris connaissance des réponses de tous les services de police ou chefs de police au Canada. Il arrive souvent que ces questions ne soient discutées qu'à l'échelon de l'association.

J'ai moi-même consulté quelques membres du service de la police de Calgary. Je précise que je ne suis pas policier mais je l'ai déjà été. Oui, la question a été discutée, mais seulement après que les médias en eurent fait état.